



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exonération

Question écrite n° 71477

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les avantages fiscaux en ZRR (zone de revitalisation rurale) comme la suite de la loi relative au développement des territoires ruraux du 25 janvier 2005. Il souhaiterait connaître le montant des exonérations générées par cette loi depuis sa création dans le département du Tarn.

Texte de la réponse

Le montant de l'avantage fiscal accordé dans les zones de revitalisation rurale relevant de l'article 44 sexies du code général des impôts (CGI) a été déterminé à partir de l'exploitation des déclarations de résultats déposées par les entreprises au titre des exercices clos de 2005 à 2009 (dernier exercice disponible). Les zones de revitalisation rurale ont été rapprochées par le code commune du fichier des déclarations de résultats. Le tableau suivant présente l'avantage fiscal par nature d'impôts des ZRR du département du Tarn.

Coût de la mesure
(Montants en Keuros.)

TYPE D'IMPOSITION	EXERCICES CLOS EN				
	2005	2006	2007	2008	2009
Impôt sur le revenu	91,8	169,0	220,2	288,9	346,3
Impôt sur les sociétés	76,9	49,1	180,9	114,8	240,0
Total	168,7	218,1	401,1	403,8	586,3

Il est à noter que la liste des zones de revitalisation rurale a été étendue par l'arrêté du 9 avril 2009 ce qui explique l'augmentation du coût de la mesure en 2009. En matière de taxe d'habitation (le III de l'article 1407 du CGI) et de taxe foncière (art. 1383 E et 1383 E bis du CGI), aucun local ne bénéficie de l'exonération. La cotisation foncière des entreprises (CFE) a été créée en 2010, suite à la suppression de la taxe professionnelle (TP). L'exonération liée aux zones de revitalisation rurale a été maintenue (art. 1465 A du CGI).

Montants des bases exonérées
en ZRR dans le département du Tarn (81)
(Montants en Keuros.)

ANNÉE	TP/CFE					
	Commune	EPCI	Département	Région		
					TF	HT
2010	75,9	274,4	-	-	0,0	0,0

2009	163,2	587,7	580,5	580,5	0,0	0,0
2008	98,2	881,5	886,5	886,5	0,0	0,0
2007	46,6	2 151,7	2 156,1	2 156,1	0,0	0,0
2006	10,2	1 741,1	1 739,1	1 739,1	0,0	0,0
2005	0,5	1 690,3	1 686,2	1 686,2	0,0	0,0

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71477

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1546

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13299